



23 quai de Conti – 75006 PARIS

**COMITE DE DEFENSE  
DES HOMMES DE SCIENCE  
(CODHOS)**

\*\*\*\*\*

***RAPPORT ANNUEL 2012***

Janvier 2013

## **Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)**

La plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits dont sont victimes, à travers le monde, des scientifiques (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS).

Le CODHOS compte actuellement 27 membres. Il a été présidé successivement par André Guinier, Jean Dausset, François Jacob, et depuis 2008 par Claude Cohen-Tannoudji. Le Comité se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. Plusieurs libérations et/ou allègement de peine sont ainsi obtenus chaque année (entre 5 et 10 par an en moyenne). En 2012, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre la libération de M. Nasser Bin Gaith, économiste aux Émirats arabes unis.

## **Composition du CODHOS**

*Président* : Claude COHEN-TANNOUDJI  
*Secrétaire Général* : Yves QUERE

Etienne Emile BAULIEU  
Guy BLAUDIN DE THE  
Jean-Michel BONY  
Edouard BREZIN  
Jean-Pierre CHANGEUX  
Georges COHEN  
François CUZIN  
Henri DURANTON  
Pierre ENCRENAZ  
Maurice GOLDMAN  
François JACOB  
Denis JEROME  
Zdenek JOHAN  
Henri KORN  
Guy LAVAL  
Claude LEVI  
Charles-Michel MARLE  
Dominique MEYER  
Yves MEYER  
Christine PETIT  
Bernard PICINBONO  
Gilles PISIER  
André SENTENAC  
Gérard TOULOUSE  
Alain-Jacques VALLERON

*Secrétariat* : Aurore LOPEZ

## **Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes**

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits des hommes de science ;
- alerter les gouvernements des violations de ces droits éventuellement commises sur leur territoire ;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon ;
- un Comité Exécutif composé de Arjuna Aluwihare (Sri Lanka); Dorairajan Balasubramanian (Inde), Claude Cohen-Tannoudji (France); Abdallah S. Daar (Oman/Canada); Felton Earls (Etats-Unis); François Jacob (France); Belita Koiller (Brésil); Pedro León Azofeifa (Costa Rica); Ida Nicolaisen (Denmark); John Polanyi (Canada); Alenka Šelih (Slovénie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des droits des hommes de science des différentes Académies, organisés en Réseau dont le siège est à Washington, se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. La dernière réunion bisannuelle s'est tenue à Taipei à Taiwan en mai 2012; où plus d'une quarantaine de participants (32 nationalités) se sont réunis. La prochaine réunion devrait se tenir à Cape Town en Afrique du Sud en mai 2014.

## **Invités du CODHOS en 2012**

### **Mme Carol Corillon**

Directeur Exécutif du Committee of Human Rights (CHR)

Invitée à la réunion du 08 mars 2012 pour tenir le Comité informé des récentes actions du CHR

### **M. Erol Gelenbe**

Professeur à l'Imperial College de Londres

Invité à la réunion du 08 mars 2012 pour informer le Comité sur la situation des Académies des sciences en Turquie

## Interventions du CODHOS en 2012

<b>Bahreïn :</b>	Ali Mansoor Esa Al-Ekri, <i>chirurgien orthopédiste</i> Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji, <i>ophtalmologiste</i> Abduljalil Al-Singace, <i>professeur de génie mécanique</i> Ghassan Ahmed 'Ali Dhaif, <i>chirurgien</i> Ebrahim 'Abdullah Ebrahim, <i>travailleur de santé</i> Hassan Salman Matoonq, <i>infirmier urgentiste</i> Cas de 20 professionnels de santé
<b>Emirats arabes unis :</b>	Nasser bin Gaith, <i>économiste</i> Cyril Karabus, <i>pédiatre</i>
<b>Guinée équatoriale</b>	Wenceslao Mansogo Alo, <i>gynécologue</i>
<b>Inde :</b>	Kopa Kunjam, <i>professionnel de santé</i>
<b>Iran :</b>	Omid Kokabee, <i>étudiant en physique</i> Ebrahim Yazdi, <i>pharmacologue</i>
<b>Italie :</b>	cas des 6 sismologues italiens condamnés dans l'affaire de L'Aquila
<b>Syrie :</b>	Mohammad Bashir Arab, <i>pathologiste</i>
<b>Turquie :</b>	Buşra Ersanlı, <i>politologue</i> Kemal Gürüz, <i>ingénieur chimiste</i> Fatih Hilmioğlu, <i>médecin</i> Pinar Selek, <i>sociologue</i> Faruk Yarman, <i>ingénieur</i>

## BAHREÏN

**Ali Mansoor Esa al-Ekri**, *chirurgien orthopédiste*

**Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji**, *ophtalmologiste*

**Ghassan Ahmed 'Ali Dhaif**, *chirurgien*

**Ebrahim 'Abdullah Ebrahim**, *travailleur de santé*

Un an après l'engagement donné par le gouvernement de Bahreïn de mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI), et plus particulièrement de libérer les prisonniers d'opinion, quatre professionnels de santé sont toujours emprisonnés. Il d'agit de :

- Ghassan Ahmed 'Ali Dhaif, chirurgien. Il purge une peine d'un an.
- Ebrahim 'Abdullah Ebrahim, travailleur de santé. Il purge une peine de trois ans.
- Ali Mansoor Esa al-Ekri, chirurgien orthopédiste. Il purge une peine de cinq ans.
- Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji, ophtalmologiste. Il purge une peine d'un an.

Ils font partie des dizaines de professionnels de santé qui travaillaient au complexe médical al-Salmaniya (le plus grand hôpital public de Bahreïn) et qui ont été arrêtés à la suite des manifestations de 2011 après avoir fourni des soins médicaux aux manifestants blessés pour lesquels le CODHOS était déjà intervenu en juin 2012 (cf. p10).

Le Dr al-'Ekri et M. Ebrahim, qui ont été condamnés aux plus longues peines, ont été reconnus coupables de "rassemblement illégal et participation à des manifestations non autorisées" et "d'appel au renversement du régime par la force". Leurs peines initiales, fixées par un tribunal militaire, étaient de 15 ans de prison, mais elles ont été réduites en appel. Les Dr. Dhaif et al-Samahiji ont été condamnés pour "enlèvement et séquestration dans un but terroriste", "collecte illégale" et "participation à des manifestations non autorisées". Aucune preuve crédible n'a été présentée lors de leur procès pour étayer les accusations portées contre eux.

Les quatre hommes purgent leur peine dans la prison de al-Jaw, juste en dehors de Manama, capitale de Bahreïn. Il semblerait qu'ils aient épuisé toutes les voies de recours internes. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement "pour avoir exercé pacifiquement leurs droits légitimes à la liberté d'expression, d'association et de réunion".

Le CODHOS est intervenu le 11 décembre 2012 auprès des autorités bahreïnies afin que ces 4 personnes soient libérées très rapidement et en demandant plus particulièrement que le Roi leur accorde son Pardon par respect du principe de neutralité médicale, bafoué par leur condamnation.

## BAHREÏN

### **Abduljalil al-Singace**, *professeur de génie mécanique*

Professeur de Génie Mécanique à l'Université de Bahrein, le Dr Abduljalil al-Singace est aussi le porte-parole de Bureau des Droits de l'Homme de al-Haq (Mouvement pour la Liberté et la démocratie), une formation d'opposition. Son état de santé est critique car il est partiellement paralysé et souffre de poliomyélite.

Le Dr Abduljalil al-Singace a été arrêté le 13 Aout 2010 à l'aéroport de Bahrein à son retour d'un voyage à Londres avec sa famille. Il avait participé une semaine auparavant à une conférence à la Chambre des Lords au cours de laquelle il avait critiqué la politique de son gouvernement dans le domaine des droits de l'homme. Il est resté deux semaines en isolement complet sans contact avec sa famille et sans aucun défenseur. A la fin du mois d'août, il témoignait lors de sa présentation devant le procureur qu'il avait été torturé, battu, privé de sommeil et que son fauteuil roulant et ses béquilles lui avaient été confisquées. Il est resté ensuite en détention préventive jusqu'au 23 Février 2011 et a été libéré (avec plus de 250 autres détenus) par ordre du Roi du Bahreïn.

Le 17 Mars 2011, il est à nouveau arrêté par les forces de sécurité bahrainies et saoudiennes et les charges pesant contre lui sont rétablies.

Le 22 juin 2011, il a été jugé par une cour militaire pour « constitution de groupes terroristes visant à renverser le régime royal et changer la Constitution » et il a été condamné à la prison à vie par une procédure d'exception conditionnée par l'état d'urgence. L'appel de la décision a été interjeté. Le 29 juin, le Roi du Bahreïn a promulgué un décret organisant le transfert de toutes les affaires en instance devant les tribunaux militaires vers les tribunaux pénaux ordinaires. Comme lors de sa première détention, le Dr al-Singace est détenu dans un lieu non communiqué, il n'a pas d'accès réguliers aux soins médicaux et reste sans contact avec sa famille et ses défenseurs.

Le 9 août 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités du Royaume de Bahreïn en faveur du Dr Abduljalil al-Singace.

Le 19 septembre 2011, le Président du CODHOS a reçu, de l'Ambassade du Royaume de Bahreïn à Paris, la traduction en français d'une lettre que lui adressait M. Saïd Mohamed Al Faihani, sous-secrétaire au Ministère des Droits de l'Homme à Bahreïn. Dans ce courrier, M. Al Faihani précise les raisons pour lesquelles le Dr Al-Singace a été arrêté et affirme que ses conditions de détentions sont parfaitement en accord avec les règles standard minimum des Nations-Unies pour le traitement des prisonniers.

L'audience en appel s'est tenue le 6 Septembre 2011. Le Dr al-Singace ainsi que 20 autres accusés ont demandés à pouvoir être entendus au sujet des abus dont ils ont été victimes pendant leur détention, mais cette demande a été refusée. Le 28 Septembre 2011, après seulement quelques minutes d'audience, les juges ont confirmé sa culpabilité ainsi que sa condamnation à vie de même que celles des 19 autres co-accusés. En Octobre 2011, ses avocats ont présenté une demande d'appel devant la Cour de cassation, dernier recours juridique encore possible. Le tribunal n'a pas encore fixé une date cette audience.

La situation médicale du Dr al-Singace en prison reste toujours critique. Lors des derniers mois, il a, par exemple, entrepris deux grèves de la faim pendant lesquelles aucun soin médical ne lui était autorisé.

Le 02 avril 2012, le CODHOS est intervenu une nouvelle fois en faveur du Dr. al-Singace afin de demander aux autorités du Royaume de Bahreïn qu'un procès équitable soit mis en place pour qu'il soit lavé des accusations injustes qui pèsent sur lui, et qu'il puisse être libéré sous caution en attendant le début de ce procès.

## BAHREÏN

### **Hassan Salman Matoq, infirmier urgentiste**

Hassan Salman Matoq, infirmier urgentiste au complexe médical Salmaniya à Manama, Bahreïn, purge actuellement une peine de trois ans d'emprisonnement à la prison de Jaw à Manama. Arrêté le 24 mars 2011, M. Matoq a été détenu au secret pendant plusieurs semaines au cours desquelles il a été torturé et maltraité. Le 12 mai 2011, la Cour nationale de sécurité bahreïnie (un tribunal militaire) a conclu que M. Matoq était coupable d'avoir participé à un rassemblement public illégal et d'avoir diffusé des photos truquées des soulèvements de février 2011. Il a alors été condamné à trois ans de prison, peine qui a été confirmée malgré ses deux demandes d'appel (un devant une cour d'appel militaire et l'autre devant la Cour de cassation civile).

Il est à noter que les tribunaux de sécurité nationaux, qui ont jugé M. Matoq, ont été mis en place par un décret royal datant de mars 2011, pour enquêter sur les "crimes" liés aux soulèvements de février 2011. Selon un rapport du Human Rights Watch, ces tribunaux ont à plusieurs reprises bafoué les droits fondamentaux des accusés lors des procédures juridiques. Cette observation a été confirmée par les conclusions du rapport de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI) en novembre 2011.

Le rapport BICI a appelé à revoir tous les verdicts rendus par la Cour de sécurité nationale, et à les faire réexaminer par des tribunaux civils de Bahreïn. En réponse à ce rapport, le 24 décembre 2011, le procureur de Bahreïn a ordonné d'abandonner toutes les peines relatives au droit à la liberté d'expression. Cette décision semble cependant ne pas avoir été largement mise en œuvre et beaucoup de ceux accusés d'actes liés à la liberté d'expression sont toujours en prison, comme c'est le cas de M. Matoq.

Le CODHOS est intervenu le 10 octobre 2012 auprès des autorités du Royaume de Bahreïn afin de leur faire part de sa préoccupation quant aux conditions d'emprisonnement de M. Matoq, et de sa crainte que la condamnation de ce dernier n'ait pas été rendue dans un environnement conforme aux normes internationales d'équité des procès (décision prise par un tribunal militaire mis en place par un décret d'urgence). Dans l'attente de la libération de M. Matoq, conformément à la décision du procureur de décembre 2011, le CODHOS souhaite qu'il soit traité dans le respect des règles minimum des Nations unies pour le traitement des détenus.

## BAHREÏN

### Cas de 20 professionnels de santé

En mars-avril 2011, dans un contexte de protestations croissantes à Bahreïn, 20 professionnels de santé (médecins, infirmières, ambulanciers...), travaillant au complexe médical al-Salmaniya à Manama, ont été arrêtés. Certains d'entre eux avaient condamné, par le biais d'interviews à des journalistes étrangers, la façon dont le gouvernement de Bahreïn avait traité des manifestants. Selon des informations recueillies par des organisations de protection des droits de l'Homme (Amnesty International, Médecins sans frontières...) les forces de sécurité ont été d'une grande violence contre les manifestants, utilisant des gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc, et dans certains cas des balles réelles. Il est essentiellement reproché à ces 20 personnes d'avoir aidé ou soigné les manifestants arrivés au complexe al-Salmaniya.

Ces 20 professionnels de santé ont été détenus "au secret" pendant plusieurs semaines. Un certain nombre d'entre eux ont plus tard affirmé avoir été torturés et forcés aux aveux. Leur procès a commencé au début du mois de juin 2011 devant le Tribunal de la sécurité nationale de première instance. Ils ont été accusés de nombreuses inculpations graves, y compris "possession d'armes sans permis", "tentative d'occuper par la force un bâtiment public (le complexe al-Salmaniya)", "appel à un changement de régime", "saisie de matériel médical", "rassemblement public sans autorisation", "actes opératoires inutiles ayant pour conséquence la mort des patients", et "refus de traiter des patients sur des bases sectaires".

Selon Amnesty International, le procès de ces 20 personnes, qui a eu lieu en septembre 2011, n'a pas respecté les normes internationales d'équité. Il a par exemple été rapporté que, lors de l'audience, le président de la Cour interrompait fréquemment les témoins et les empêchait même parfois de témoigner. A la suite de ce procès, les professionnels de santé ont été condamnés à des peines de 5 à 15 ans de prison. Tous les 20 ont cependant été libérés sous caution. L'affaire a ensuite été renvoyée à un tribunal d'appel civil, et environ une douzaine d'audiences ont eu lieu depuis octobre 2011. Malgré le nombre de ces audiences en appel, la Cour n'a toujours pas réussi à satisfaire aux normes internationales d'équité. La dernière audience a eu lieu début mai 2012. Un verdict est attendu par la Haute Cour pénale d'appel le 14 Juin 2012.

Le CODHOS est intervenu le 08 juin 2012 auprès des autorités du Royaume de Bahreïn pour leur faire part de sa préoccupation concernant ces 20 professionnels de la santé, leurs conditions de détention et la nécessité que leurs procès ou demandes d'appel soient tenus conformément aux normes internationales d'équité et de justice.

## EMIRATS ARABES UNIS

### **Nasser bin Gaith**, *économiste*

M. Nasser bin Gaith a été arrêté à Dubaï le 10 avril 2010. Trois jours plus tard, il était interrogé à Abu Dhabi par le procureur général à propos des déclarations qu'on lui prête en octobre 2010 à l'encontre du Prince d'Abu Dhabi et Commandant des Forces Armées Mohammed bin zayed Al Nahyan. La liberté sous caution lui a été refusée, le Procureur Général Salim saeed Kubaish a déclaré qu'il était placé en détention provisoire en attendant son procès, qui a commencé le 14 juin 2011 à huis clos. Les charges retenues contre lui sont basées sur deux articles du Code pénal des Emirats Arabes Unis : l'article 176, qui prévoit cinq ans d'emprisonnement pour quiconque « humilie publiquement le Président, le drapeau ou l'emblème national », et l'article 8 qui prévoit d'étendre la portée de l'article précédent au vice-président, aux membres du Conseil Suprême de la Fédération, et à d'autres encore. L'audience de Mr Nasser bin Gaith était prévue le 25 juillet 2011.

Mr Nasser bin Gaith est conférencier en droit économique international à l'antenne d'Abu Dhabi de l'Université Paris- Sorbonne (Paris IV). Au cours des mois précédant son arrestation, il a écrit plusieurs articles online appelant à la réforme dans son pays. Le 9 mars 2009, il faisait partie du groupe de plus de 130 universitaires, juristes et activistes pro-démocratiques qui ont signé une pétition pour demander au Président d'introduire l'élection au suffrage universel direct du Conseil Fédéral National et de lui conférer des pouvoirs législatifs.

Le Réseau International a souhaité attirer l'attention des Académies membres sur la situation de Mr Nasser bin Gaith le 22 juillet 2011.

Le 27 juillet 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités émiraties en faveur de Mr Nasser bin Gaith.

Le CODHOS a été heureux d'apprendre la libération en début d'année 2012 de Nasser bin Gaith suite au pardon présidentiel qu'il a obtenu le 28 novembre 2011.

## EMIRATS ARABES UNIS

### **Cyril Karabus, pédiatre**

Cyril Karabus est un pédiatre sud-africain de 77 ans, expert en oncologie pédiatrique et en hématologie, internationalement reconnu pour ses connaissances dans le traitement des cancers de l'enfant. Il a été arrêté le 18 Août 2012 alors qu'il était en transit à l'aéroport international de Dubaï. Il rentrait chez lui en Afrique du Sud accompagné de sa famille après avoir assisté au mariage de son fils au Canada. Arrêté par un policier en civil au bureau de contrôle des passeports, il a eu son passeport confisqué, et a dû rester à Dubaï alors que sa famille a été embarquée de force dans l'avion. Ce n'est qu'après son arrestation que le Dr Karabus a appris pour la première fois qu'il avait été accusé et condamné 10 ans plus tôt suite à une plainte déposée après le décès d'un de ses patients lorsqu'il travaillait en 2002 à Abou Dhabi.

En 2002, le Dr Karabus travaillait pour Interhealth Canada (une société mondiale de gestion de santé), et était affecté pour cinq semaines au centre médical Sheikh Khalifa en remplacement d'un médecin local. Pendant cette période, il a soigné une fillette de trois ans souffrant de leucémie aiguë. Elle est décédée peu de temps avant qu'il ne rentre en Afrique du Sud. Quelque temps plus tard, la famille de la petite fille a déposé une plainte contre le Dr Karabus sans qu'il en soit informé. Il a été accusé d'homicide involontaire et de falsification de documents. L'accusation a affirmé que le Dr Karabus n'avait ordonné aucune transfusion de plaquettes, traitement qui semblait approprié dans le cas de l'enfant, et a conclu que ceci était à l'origine de la mort de l'enfant et non son cancer. Il a été condamné à trois ans et demi de prison, et à payer une indemnité dont le montant devait être déterminé par la famille. Le Dr Karabus dit qu'il n'a jamais été ni informé des charges qui pesaient contre lui, ni de sa condamnation. Il n'a de fait jamais eu l'occasion de se défendre devant un tribunal.

En dépit de sa mauvaise santé (il souffre d'une maladie coronarienne) et de son âge, le Dr Karabus a été gardé en prison pendant deux mois. Il a d'ailleurs dû être placé dans l'aile médicale de la prison pendant sa détention. Après quatre demandes infructueuses de libération en attendant l'issue de son procès, il a été finalement libéré le 14 Octobre 2012, après versement par sa famille d'une caution d'environ 68 000\$.

Un comité médical indépendant doit examiner le dossier médical de l'enfant et faire un rapport au tribunal lors de la prochaine audience prévue le 20 Novembre 2012. Le tribunal a également autorisé le Dr Karabus et ses avocats à examiner ce dossier, mais pour l'instant ils n'y ont pas eu accès.

Le CODHOS est intervenu le 12 novembre 2012 auprès des autorités émiraties pour leur demander que le Dr. Karabus ait rapidement accès au dossier médical de la jeune fille pour être en mesure de préparer correctement sa défense, conformément aux normes internationales d'équité des procès.

## GUINÉE ÉQUATORIALE

### **Wenceslao Mansogo Alo, gynécologue**

Le Dr Wenceslao MANSOGO ALO, un médecin gynécologue, défenseur des droits de l'Homme, et politicien de l'opposition en Guinée équatoriale, a été arrêté le 09 février 2012. À ce jour, il est toujours détenu à la prison centrale de Bata alors qu'aucune charge ne pèse contre lui. Le Dr MANSOGO possède et dirige une clinique privée dans la ville continentale de Bata. Le 1er février 2012, alors qu'aidé de plusieurs collègues il pratiquait une hystérectomie à sa clinique sur une jeune patiente de 36 ans, Mme Isilda MANGUE ENGO, celle-ci est décédée pendant l'intervention. Le Dr MANSOGO a été arrêté au commissariat central de Bata alors qu'il allait y déclarer le décès de sa patiente. Selon Amnesty International, il semble que la police ait décidé de le retenir à la suite d'une plainte déposée par un parent de Mme MANGUE qui a affirmé qu'une partie des organes génitaux externes de Mme MANGUE lui avait été retirée. Amnesty International déclare en outre que cette allégation semble être "totalement infondée" puisqu'une autopsie réalisée le 9 février à l'Hôpital régional de Bata de même qu'une enquête menée le lendemain du décès par le Ministre de la Santé et des affaires sociales, le Dr Salomon NGUEMA OWONO, a confirmé que la cause de la mort de cette patiente était une crise cardiaque et que ses organes génitaux externes étaient intacts.

Malgré les conclusions de ces enquêtes, le Dr MANSOGO a été déféré devant un juge le 10 février qui a ordonné la poursuite de son emprisonnement en attendant une enquête plus approfondie. Le 13 février, les avocats du Dr. MANSOGO ont appris que le juge enquêtait sur deux chefs d'accusation précis : profanation présumée de personnes décédées et négligence professionnelle. Les avocats de M. MANSOGO ont été encouragés à ne plus défendre leur client et aussi menacés physiquement, notamment par le chef de la police centrale de Bata, qui se trouve être le père de Mme MANGUE

En plus de son travail de gynécologue, le Dr MANSOGO est un leader de la Convergence pour la démocratie sociale (CPDS), le principal parti d'opposition politique de Guinée équatoriale. Il est également membre du conseil de la ville de Bata et a ouvertement critiqué la politique du gouvernement en matière de soins et de santé. Il a par exemple déclaré, alors qu'on lui demandait quelles améliorations il avait noté récemment, que *"les cliniques modernes de La Paz et de Guadalupe ont été construites avec des fonds publics, mais elles fonctionnent comme des entités privées pour le président Obiang et son épouse. Ces deux centres de santé ne sont pas accessibles aux citoyens ordinaires. Une nuit d'hospitalisation à la clinique La Paz est équivalente à deux mois et demi de salaire."*

Compte tenu de l'absence de preuves contre le Dr MANSOGO, Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion détenu pour ses activités politiques. Il semblerait par contre qu'il ne soit pas maltraité en prison, et qu'il puisse recevoir les visites de sa famille

Le CODHOS est intervenu le 19 mars 2012 auprès du Président et du Ministre des Affaires étrangères de Guinée équatoriale pour leur faire part de sa préoccupation concernant le Dr. MANGOSO, détenu sans aucune preuve crédible et pour faire en sorte qu'une procédure normale de jugement soit respectée et qu'il soit libéré en attendant les résultats de l'enquête.

## INDE

### **Kopa Kunjam**, *professionnel de santé*

Kopa KUNJAM, natif du district de Dantewada (province indienne du Chhattigash), est un activiste pacifique adivasi depuis plusieurs années. Jusqu'à son arrestation en décembre 2009, il travaillait pour que des soins médicaux soient accessibles pour les Adivasis. Il a plus particulièrement été impliqué dans un programme de lutte contre l'alcoolisme ou encore dans un programme d'assainissement complet...

Depuis longtemps membre du VCA (Vanvasi Chetna Ashram), un groupe pacifiste qui milite pour les droits des Adivasis, M. KUNJAM a documenté et rendu public des cas d'abus contre les droits de l'Homme (viol, meurtre, passage à tabac, emprisonnement...) perpétrés par les forces de sécurité ainsi que par Salwa Judum, une milice supportée par la province du Chhattigash. Après le massacre de 17 villageois à Gachanpalli et Gompad le 1<sup>er</sup> octobre 2009, M. KUNJAM a pris part à l'enquête menée pour expliquer la tuerie. En novembre 2009, un mois avant son arrestation, il a signé une pétition à propos de cette affaire à destination de la Court Suprême d'Inde.

M. KUNJAM a été arrêté arbitrairement le 10 décembre 2009. D'après son avocat, qui travaille pour le réseau des Droits de l'Homme à New Dehli, il a été sévèrement blessé et torturé par la police. 2 jours après son arrestation, M. KUNJAM a été jugé par une cour locale du district de Bilajapur et condamné pour le meurtre d'un chef local de Salwa Judum. En temps que membre du VCA, M. KUNJAM a exposé des abus perpétrés par Salwa Judum. Amnesty International pense que son arrestation est motivée politiquement et qu'il a été pris pour cible car il expose les violations des Droits de l'Homme perpétrées par les forces publiques. D'après des sources fiables, il n'y a pas de preuves crédibles qui accréditent les faits qui lui sont reprochés. Il semblerait même que la Haute Cour du Chhattisgarth lui ait refusé une libération sous caution.

Le 30 septembre 2011, M. Kopa Kunjam a été libéré sous caution par la Cour Suprême d'Inde. Cette décision casse la décision prise par la Haute cour du Chhattigash qui avait refusé la libération provisoire.

Après avoir reçu de la part du Réseau de plus amples renseignements sur la situation de M. Kunjam, le CODHOS est intervenu le 10 février 2012 auprès des autorités indiennes pour leur faire part de sa préoccupation concernant M. Kunjam et réclamant qu'un procès équitable soit mis en place pour qu'il soit lavé des accusations injustes qui pèsent sur lui.

## IRAN

### **Omid Kokabee, étudiant en physique**

Le réseau est préoccupé par le cas de Omid Kokabee, étudiant doctorant iranien en Physique à l'Université du Texas. M Kokabee est détenu à Téhéran depuis plus de huit mois et doit faire face à de graves accusations. Au moment de son arrestation, en février 2011, M. Kokabee était un étudiant en physique en première année à l'Université du Texas à Austin, souhaitant poursuivre une thèse en physique expérimentale, avec une spécialisation dans le domaine des lasers accordables. Il exerçait également comme professeur auxiliaire de mécanique quantique.

Pendant les vacances d'hiver 2011, M. Kokabee est retourné en Iran pour rendre visite à sa famille. Il a été arrêté en février 2011 à l'aéroport international Imam Khomeiny, alors qu'il s'apprêtait à retourner aux États-Unis pour poursuivre ses études.

M. Kokabee n'est pas connu pour avoir participé à des activités politiques. Bien qu'à la connaissance du réseau, le gouvernement iranien n'ait présenté aucune preuve contre lui, les autorités iraniennes l'ont officiellement inculpé lors d'une audience le 4 octobre 2011, de «communication avec un gouvernement hostile» et «revenus illégaux». Cette dernière inculpation semble se rapporter à la rémunération que M. Kokabee perçoit dans le cadre de ses fonctions de professeur auxiliaire, comme tous les autres étudiants doctorants. S'il est reconnu coupable de ces accusations, M. Kokabee fait face à une possible condamnation à mort.

En attendant son procès, M. Kokabee est incarcéré dans une cellule avec d'autres détenus à la prison d'Evin. Depuis son arrestation, la consultation d'un avocat lui a été refusée. M. Saeed Khalili, qui représente M. Kokabee, a été autorisé à assister à l'audience du mois d'octobre, mais n'a pas été autorisé à voir son client, ni à examiner son dossier.

Le 24 novembre 2011, le CODHOS est intervenu auprès des leaders de la république islamique iranienne et du chef du pouvoir judiciaire pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement et les conditions de détention de M. Kokabee.

Le 12 juillet 2012, une nouvelle alerte a été envoyée par le réseau, informant de la condamnation à 10 ans de prison de M Kokabee pour "conspiration avec des pays étrangers contre l'Iran " (jugement rendu le 13 mai 2012). M. Kokabee a toujours nié toutes les accusations portées contre lui et a ainsi refusé de parler au tribunal. Selon des rapports fiables, aucune preuve n'a été présentée au procès pour justifier ces accusations. Il semblerait que M. Kokabee envisage de faire appel. À ce jour, l'accès à un avocat lui est toujours refusé.

Le CODHOS est intervenu une nouvelle fois le 13 juillet 2012 auprès des autorités iraniennes pour demander sa libération immédiate de prison et que son procès en appel puisse avoir lieu rapidement et en conformité avec les normes internationales.

## IRAN

### **Ebrahim Yazdi**, *pharmacologue*

Le Dr. Ebrahim Yazdi est un pharmacologue de 80 ans à la retraite et une personnalité politique en Iran. Docteur en pharmacologie de l'Université de Téhéran en 1953, le Dr. Yazdi a commencé sa carrière professionnelle en tant que chef de la recherche et du développement des laboratoires iraniens Lederle. Pendant cette période il est devenu militant dans le mouvement étudiant pro-démocratique. En 1957, il a poursuivi ses études aux Etats-Unis et a ainsi échappé à la répression accrue en Iran. Il rejoint alors le mouvement d'opposition, le Mouvement pour la liberté de l'Iran (également appelé FMI, un parti politique d'opposition interdit par le gouvernement iranien) et finit par en devenir le secrétaire général. Resté aux Etats-Unis pendant une vingtaine d'années, le Dr. Yazdi est retourné en Iran en 1980 où il est devenu vice-premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères. Il a cependant démissionné après huit mois pour protester contre l'occupation de l'Ambassade américaine à Téhéran. Il a été élu au Parlement iranien en 1981 et y a servi pendant quatre ans. En parallèle de sa carrière politique, le Dr. Yazdi a continué sa carrière scientifique, se spécialisant en oncologie moléculaire.

Il a été jugé à huis clos le 2 Novembre 2011 pour "rassemblement et complicité contre la sécurité nationale", "propagande contre le régime de la République islamique", et "création et direction du FMI". Ni lui ni son avocat n'ont été autorisés à présenter une défense lors de ce procès. En Décembre 2011, le tribunal l'a condamné à huit ans de prison, ainsi que d'une interdiction de cinq ans de participer à toute activité en relation avec les droits civils. Il a fait appel de cette décision et est pour l'instant en liberté sous caution.

Plusieurs mois avant son procès, le Dr Yazdi avait écrit un certain nombre de lettres critiques envers le régime iranien et également à propos des prochaines élections législatives prévues le 02 Mars 2012. Avec 142 autres hauts dirigeants de l'opposition, il a exhorté l'ancien président iranien Mohammad Khatami à ne se présenter aux élections que si le gouvernement actuel acceptait de libérer tous les prisonniers politiques et de prévoir des mécanismes garantissant une élection libre et équitable. Comme aucune de ces conditions n'a été remplie, le FMI a refusé de participer aux élections. Il semblerait que le procès de M. Yazdi et sa condamnation fassent partie de la vaste opération de répression des leaders de l'opposition politique en vue des élections de mars 2012.

Depuis l'élection présidentielle iranienne de juin 2009, le Dr Yazdi a été emprisonné trois fois. Pendant ses incarcérations, Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion. En plus d'être âgé, le Dr Yazdi est gravement malade. Il a un cancer de la prostate et souffre de problèmes cardiaques pour lesquels il a été autorisé à sortir de prison en 2010 afin de subir un triple pontage coronarien. Il est à craindre qu'il ne survivrait pas à un nouvel emprisonnement.

Le 23 février 2012, le CODHOS a écrit des courriers aux leaders de la république islamique iranienne ainsi qu'au chef du pouvoir judiciaire, aux Ministres de la Santé et de la Justice, pour leur demander d'autoriser une demande d'appel public, juste et équitable du Pr. Yazdi et pour leur faire part de son inquiétude quant à ses conditions de santé qui pourraient mettre sa vie en danger s'il devait subir un nouvel emprisonnement.

## ITALIE

### **Cas des 6 sismologues italiens, accusés d'avoir sous-estimé le risque du séisme qui a touché la ville de L'Aquila en 2009**

Le 22 octobre 2012, 6 sismologues italiens ont été condamnés à 6 ans de prison fermes, pour avoir sous évalué les risques sismiques de la région de L'Aquila juste avant que ne se déclanche un séisme précisément dans cette zone et qui a fait 309 morts. Le tribunal italien a en effet reconnu coupable "d'homicides par imprudence" les 6 experts membres de la commission "grands risques" qui s'était tenue à L'Aquila 6 jours avant le séisme du 6 avril 2009.

Suite à cette condamnation, le CODHOS a souhaité alerter le Bureau de l'Académie des sciences sur la situation de ces scientifiques italiens. Un texte de réponse à cette condamnation a ainsi été proposé, dès le 23 octobre 2012, au Président de l'Académie des sciences, Alain Carpentier, sur lequel il a pu s'appuyer pour répondre aux journalistes qui l'ont contacté à ce sujet, ainsi que pour rédiger un courrier de soutien à l'attention du Président de l'Académie des sciences italienne. Cette initiative a été saluée par les grandes Académies des sciences internationales.

## SYRIE

### **Mohammad Bashir Arab**, *pathologiste*

Mohammad Bashir Arab, pathologiste syrien de 32 ans, a disparu dans la ville d'Alep en Novembre 2011. Il semblerait qu'il y soit maintenu en détention secrète. Six mois avant sa disparition, il avait déjà du se cacher des forces de sécurité, et plus particulièrement du service de renseignements de l'armée de l'air syrienne, qui avaient lancé un raid sur son domicile alors qu'il en était absent et qui lui ont confisqué son ordinateur.

Le Dr Arab est diplômé de l'Université d'Alep (2004). C'est un activiste pacifique anti-gouvernemental depuis déjà quelques années. Selon Amnesty International, le Dr Arab a déjà été arrêté en 2004 et emprisonné pendant 11 mois pour avoir pris part à l'organisation de manifestations à l'Université d'Alep. Il semblerait qu'il ait été spécifiquement pris pour cible parce qu'il est un participant bien connu des manifestations anti-gouvernementales, pour servir ainsi d'avertissement aux autres opposants au gouvernement ou à ceux qui fournissent des soins aux manifestants blessés.

Début novembre 2011, le Dr Arab aurait participé à une manifestation pacifique contre le régime syrien au cours de laquelle il a été amené à dispenser les premiers soins à des manifestants blessés. Des comptes rendus dignes de foi, de plusieurs manifestants détenus avec lui puis ensuite libérés, indiquent que le Dr Arab a été torturé et continue d'être gravement maltraité. Il aurait également entamé une grève de la faim le 1er Juillet 2012, demandant qu'il soit libéré ou que lui soit au moins accordée une audience. Il aurait été transféré à l'hôpital le 6 Juillet 2012. D'après les détenus emprisonnés avec lui il semblerait qu'il ait de sérieux problèmes de santé au point de mettre sa vie en danger.

Il est à noter que depuis le début des protestations anti-régime qui ont éclaté en Syrie en mars 2011, l'ONU ainsi que d'autres organisations internationales de défense des droits de l'Homme ont répertorié systématiquement tous les cas de violations des droits de l'homme menées par le gouvernement syrien. Le Réseau est particulièrement préoccupé par l'acharnement observé sur les professionnels de santé, pour punir ceux qui ont fourni des soins médicaux à toute personne dans le besoin et pour mettre en garde les autres qu'ils pourraient également être torturés, détenus, ou même tués s'ils aidaient les civils manifestants blessés. Ceci est une grave violation de la neutralité médicale - le principe selon lequel les professionnels de santé ont le devoir de fournir des soins médicaux de manière impartiale. Les gouvernements ont, de plus, la responsabilité de ne pas interférer dans la dispense des soins médicaux. En violation complète de cette neutralité, les soins médicaux en Syrie sont devenus politisés, et les professionnels de santé, comme le Dr Arab, continuent d'être la cible du gouvernement parce qu'ils exercent impartialement leurs fonctions.

Le CODHOS est intervenu le 02 aout 2012 auprès du Président de la république syrienne et de son Ministre des affaires étrangères afin de leur faire part de sa préoccupation quant aux raisons de l'arrestation de Dr. Arab et de son inquiétude concernant ses conditions de santé.

## TURQUIE

### **Burşa Ersanlı**, *politologue*

Le 28 octobre 2011, le Pr. Buşra Ersanlı, politologue turc, ainsi que plusieurs douzaines d'autres personnes, ont été arrêtées par des hommes du département anti-terroriste de la police d'Istanbul, dans le cadre des opérations menées depuis 2009 contre les partis politiques kurdes. Ces personnes seraient en effet soupçonnées d'avoir des liens avec le parti travailliste kurde (PKK), un groupe rebelle séparatiste kurde, non autorisé par le gouvernement.

Le Professeur Ersanlı est un membre du corps professoral du Département des sciences politiques et des relations internationales à l'Université de Marmara à Istanbul. Experte en droit constitutionnel, c'est un membre non-kurde de l'Assemblée du Parti pour la Paix et la Démocratie (BDP), un parti politique légal pro-kurde, autorisé par le gouvernement turc.

Au moment de son arrestation, le professeur Ersanlı travaillait, en tant que membre de la Commission constitutionnelle du BDP, sur la rédaction d'une nouvelle constitution qui devait être soumise prochainement à l'examen du parlement turc. Il était également prévu qu'elle préside, le 29 octobre, une session lors de la conférence organisée par le BDP sur les «Questions controversées de l'histoire de la République turque». Son arrestation le jour précédent l'en a empêchée.

L'arrestation du professeur Ersanlı semble liée à une action en cours contre l'Union des communautés kurdes (KCK). En effet le gouvernement turc soutient que le KCK est une organisation terroriste, et que le BDP aurait des liens avec le KCK. Le KCK est une organisation qui promeut l'autonomie culturelle et politique des Kurdes de Turquie. Elle est constituée de plusieurs groupes, y compris le groupe rebelle PKK.

Le Pr. Ersanlı est une universitaire très respectée. Il semblerait qu'elle soit incarcérée pour des motifs politiques. Des universitaires turcs qui ont connu le Pr. Ersanlı ont assuré qu'elle soutient un changement pacifique et qu'elle n'a jamais été associée à des actes de violence. L'Association turque des professeurs d'université de même que l'Union de l'Éducation turque ont protesté activement contre son arrestation.

Le 23 novembre 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités turques et du chef du pouvoir judiciaire pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement de Mme Ersanlı et pour demander sa remise en liberté sous caution dans l'attente d'un procès équitable en conformité avec les normes internationales.

A la demande du CHR un courrier personnel a été envoyé par le Président du CODHOS à Mme Ersanlı le 20 février 2012. Celle-ci a répondu par une carte postale envoyée de prison le 12 mars, en remerciant le CODHOS pour son soutien et en précisant sa détention n'avait toujours pas pris fin.

## TURQUIE

### **Kemal Gürüz, ingénieur chimiste**

Le Pr. Kemal Gürüz est un ingénieur chimiste turc âgé de 65 ans, ancien recteur d'université et administrateur de renommée internationale, particulièrement impliqué dans les organisations structurant l'enseignement supérieur en Turquie. Il a, par exemple, été président pendant huit ans du Conseil de l'enseignement supérieur turc (YÖK), et du Conseil de la recherche scientifique et technique turc (TÜBİTAK).

Le Réseau suit le cas du Pr. Gürüz depuis 2009. Il a été arrêté une première fois en janvier 2009 où il est resté emprisonné pendant cinq jours. En effet, le 7 Janvier 2009, 15 policiers sont venus chez lui à Ankara et ont fouillé son appartement. Le disque dur de son ordinateur, son téléphone portable, un appareil photo, des documents et CD lui ont alors été confisqués. Le Pr. Gürüz a ensuite été emmené à la police d'Istanbul (division chargée des crimes organisés) où il a été interrogé pendant quatre jours.

Il a finalement été libéré le 11 janvier 2009, en attente de procès. Il est accusé d'avoir "formé et dirigé une organisation terroriste armée (connu sous le nom d'Ergenekon) et d'avoir "obtenu des documents secrets liés à la sécurité de l'État". Bien que plus de trois ans se soient écoulés depuis le début de l'affaire "Ergenekon", peu de choses ont été faites dans ce procès.

Le Pr. Gürüz a été cité à comparaître au palais de justice d'Ankara, où il a témoigné le 25 juin 2012. Dès la fin de son audience, il a été renvoyé à la 12ème haute court criminelle d'Ankara pour y être arrêté. Selon le journal pro-gouvernemental, *Today's Zaman*, le tribunal a statué en faveur de son arrestation et a ordonné son emprisonnement en raison du rôle présumé qu'il a joué dans la tentative de renversement du premier gouvernement islamique turc en 1997.

Kemal Gürüz est très apprécié pour les nombreux efforts qu'il a founi au cours des années pour élever le niveau de l'enseignement supérieur en Turquie. Le CHR pense qu'il est détenu à tort pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'opinion, d'expression et d'association. De plus, comme son cas fait parti d'une affaire beaucoup plus compliquée et que sa demande de libération sous caution a été refusée, il est à craindre qu'il soit emprisonné pour une période de temps très longue.

Le CODHOS est intervenu le 05 juillet 2012 auprès des autorités turques pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement du Pr. Gürüz et réclamer que sa demande de liberté sous caution soit accordée en attendant que son procès prenne fin.

## TURQUIE

### **Fatih Hilmioğlu, médecin**

Le Dr Hilmioğlu est un médecin turc, professeur à l'Université Başkent, et ancien recteur de l'Université İnönü à Malatya. Il fait parti des quelques 200 personnes, actuellement en procès pour avoir essayé de provoquer le renversement du gouvernement actuel par un coup d'État militaire, connu sous le nom d'affaire "Ergenekon". Bien que la majorité des accusés soient d'anciens ou d'actuels membres de l'armée, un grand nombre d'universitaires (dont 12 scientifiques, ingénieurs et professionnels de la santé dont les cas ont été pris en charge par le CHR), de journalistes et de dirigeants de la société civile ont également été mis en examen dans cette affaire.

Le Dr Hilmioğlu a été arrêté par la police en Avril 2009 lors de la troisième vague d'arrestations de l'affaire "Ergenekon". Il a été détenu sans aucun motif d'inculpation jusqu'au 05 Août 2009, date à laquelle il a été inculpé avec 52 autres détenus, dont les 12 universitaires mentionnés précédemment, d'«appartenance à une organisation terroriste armée», "d'avoir enregistré illégalement des données personnelles", de "tenter de renverser le gouvernement et l'Assemblée nationale" et de "tenter d'empêcher ces organisations d'exercer leurs fonctions". A notre connaissance, aucun élément de preuve crédible n'a été présenté à ce jour pour étayer ces accusations. Le CHR n'est au courant d'aucune information qui pourrait indiquer que le Dr Hilmioğlu ou l'un des 11 autres universitaires turcs, aient jamais prôné ou pratiqué la violence.

Le procès de ces 52 inculpés dont fait parti le Dr Hilmioğlu, auxquels se sont ajoutés 56 autres détenus, a débuté le 7 Septembre 2009, et est toujours en cours, ce qui au vu du nombre d'accusés risque d'être le cas pendant encore longtemps. La moitié de ces 108 accusés a été libérée sous caution en attendant la fin du procès, plusieurs pour raisons médicales. Bien que le Dr Hilmioğlu souffre d'une paralysie faciale et d'une cirrhose, sa mise en liberté sous caution lui a été refusée.

En raison de ses problèmes de santé et de leur aggravation après son arrestation, le Dr Hilmioğlu était à l'origine détenu sous vigilance armée à l'Hôpital Cerrahpasa de la Faculté de médecine d'Istanbul, où il recevait des soins médicaux réguliers. Cependant au début 2011, l'Institut de médecine légale a rédigé un rapport affirmant que la santé du Dr Hilmioğlu était bien meilleure que ce que laissent entendre ses médecins. Début mars 2011, il a été transféré à la prison de Silivri, à environ 50 kilomètres d'Istanbul, où la plupart des accusés "Ergenekon", non libérés sous caution, sont détenus. Depuis ce transfert, il semblerait qu'il ait été hospitalisé à plusieurs reprises mais qu'il soit toujours retourné dans sa cellule en prison.

Le CODHOS est intervenu auprès des autorités turques le 25 juin 2012 pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement et les conditions de détention du Dr. Hilmioğlu et réclamant qu'un procès équitable soit mis en place pour qu'il soit lavé des accusations injustes qui pèsent sur lui.

## TURQUIE

**Pinar Selek**, *sociologue, écrivain et défenseur des droits des femmes et des minorités*

Le Réseau International a été informé de la situation de Mme Pinar Selek par l'Académie des Sciences Léopoldina d'Allemagne.

Mme Pinar Selek a été arrêtée et mise en détention en juillet 1998, après une explosion survenue sur une place de marché d'Istanbul. Elle a été accusée d'avoir posé la bombe sur les instructions du parti politique Kurdish Workers (PKK).

Pendant ses deux premières années de détention, elle a été gravement torturée.

Fin 2000, elle a été acquittée et remise en liberté par la Cour pour manque de preuve, un rapport de police ayant déterminé que l'explosion n'avait pas été causée par une bombe, mais par une bouteille de gaz défectueuse.

En 2001, l'affaire a été réouverte après qu'un expert judiciaire mandaté par le Ministère de l'Intérieur ait conclu que l'explosion était finalement bien due à une bombe.

En 2006, Mme Pinar Selek a une nouvelle fois été acquittée après que le témoin principal de l'accusation ait avoué avoir fait ses déclarations accablant Mme Pinar Selek sous la torture.

En novembre 2010, le cas a été repris par la Cour pour cause de vices de forme. Cette juridiction a annulé la dernière décision d'acquiescement. Le procès s'ouvrira donc encore le 9 février 2011 devant la Haute Cour Criminelle d'Istanbul. Mme Pinar Selek encourt une peine d'emprisonnement à vie.

Au total, 11 rapports écrits sur cette affaire ont apporté des conclusions différentes. Le dernier, écrit par le Forensic Medicine Institute, a établi en janvier 2002 que l'origine de l'explosion était indéterminée. La sœur de Mme Pinar Selek, qui est son avocate, a porté le cas devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Depuis 2009, Mme Pinar Selek a quitté la Turquie pour habiter en Allemagne et intégrer un programme pour les écrivains en exil, lequel a été mis en place par le gouvernement allemand et une organisation internationale de défense des droits de l'homme.

Le 8 février 2011, le CODHOS a écrit aux autorités turques pour demander que le nouveau procès se déroule dans des conditions conformes aux règles internationales de procédure et aboutisse ainsi à un acquiescement définitif de Pinar Selek. Cette demande a été réitérée le 1<sup>er</sup> octobre 2012, après que le CODHOS ait été sollicité par le Dr Kilic, Président du centre de la recherche scientifique du Kurdistan.

## TURQUIE

### **Faruk Yarman, ingénieur**

Le Dr. Faruk YARMAN est un ingénieur turc. Il a passé sa thèse au MIT à Boston 1984, et est ensuite retourné en Turquie où il a travaillé pendant plus de 25 ans, d'abord comme professeur d'ingénierie électrique et ensuite comme ingénieur pour la défense et l'industrie militaire. Il est actuellement le directeur général de la société Havelsan, spécialisée dans la création de logiciels et dans les technologies de l'information.

Le Dr. YARMAN a été arrêté le 13 août 2011 et est détenu depuis à la prison de Silivri à Istanbul, bien qu'aucune inculpation ou jugement n'aient été prononcés contre lui. Le Dr YARMAN est néanmoins accusé d'être impliqué dans l'opération "Sledgehammer", un prétendu coup d'état militaire prévu en 2003 mais jamais réalisé, selon les affirmations du gouvernement turc. Il semblerait en effet que, sur les pièces traitant de l'opération "Sledgehammer", l'un des utilisateurs ait signé sous le pseudonyme "fyarman".

Bien que le Dr YARMAN n'ait jamais fait parti de l'armée turque et qu'aucune preuve crédible n'ait été produite pour étayer les accusations portées contre lui, il est accusé avec plus de 220 membres en activité et retraités de l'armée d'avoir participé à la planification de l'opération "Sledgehammer." Il est à noter qu'en Juillet 2011 les quatre plus hauts officiers de l'armée turque ont démissionné en signe de protestation contre la "détention injuste" d'un tel nombre de personnel militaire.

Le Dr YARMAN est détenu depuis plus de cinq mois à la prison de Silivri, avec des dizaines d'autres présumés putschistes. Selon le droit turc, il ne remplit pas les conditions pour pouvoir bénéficier d'une mise en liberté sous caution. Jusqu'à présent il n'a pas encore été ni inculpé ni jugé. Concernant ses conditions de détention, les autorités pénitentiaires lui permettent de recevoir la visite de sa famille tous les mercredis pendant une période de 40 minutes. Au cours de ces visites, il est séparé de ses proches par une vitre et ne peut leur parler que par l'intermédiaire d'un téléphone. Selon sa famille, son état de santé reste bon.

Le CHR a reçu d'excellentes références le concernant et l'assurance d'un nombre considérable de ses collègues ingénieurs aux États-Unis ou en Turquie qui attestent qu'il n'a jamais utilisé ni préconisé la violence.

Le CODHOS est intervenu le 13 février 2012 auprès du Président, du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur de la république turque pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement et les conditions de détention du Dr. YARMAN.

## Sommaire

<b>Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences .....</b>	<b>2</b>
<b>Composition du CODHOS .....</b>	<b>3</b>
<b>Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme .....</b>	<b>4</b>
<b>Invités du CODHOS en 2012 .....</b>	<b>5</b>
<b>Interventions du CODHOS en 2012 .....</b>	<b>6</b>
• <b>BAHREIN .....</b>	<b>7</b>
• <b>EMIRATS ARABES UNIS.....</b>	<b>12</b>
• <b>GUINÉE ÉQUATORIALE.....</b>	<b>14</b>
• <b>INDE.....</b>	<b>15</b>
• <b>IRAN.....</b>	<b>16</b>
• <b>ITALIE.....</b>	<b>18</b>
• <b>SYRIE.....</b>	<b>19</b>
• <b>TURQUIE.....</b>	<b>20</b>

# Rapport d'activité 2012

## ADDENDUM

Le Comité de Défense des Hommes de Sciences a appris début 2013, juste après la réalisation du rapport d'activité 2012 la libération de :

- **M. Masoud JARHOMI**, ingénieur en télécommunications (*Bahreïn*)
- **M. Wenceslao MANSOGO ALO**, médecin gynécologue (*Guinée équatoriale*)
- **M. Valentin DANILOV**, physicien (*Russie*)

Ces libérations s'ajoutent à celle de M. Nasser Bin Gaith, économiste aux Émirats arabes unis, qui avait pu être annoncée dans le rapport d'activité 2012.